



# EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 17.03.2008 L'an deux mille huit et le vingt six mars à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes HOUDET, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mme DESFARGES-CARRERE-, Mr RASKOPF, Mme BORIE, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BENEZECH, Mme GALINIER, Mr DELBES, Mme CHAILLET, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIE, Mmes ESPIE, RAHOU, Mr LE ROCH.

**Absentes excusées** : Mme THUEL, Melle PORTAL.

**N° 08/81**

**Secrétaire** : Mme BERTRAND.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monique Saby

**CONVENTION C.A.F. –  
M.S.A. MULTI  
ACCUEIL**

La Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole Tarn – Aveyron – Lot, ont proposé à la commune de Saint-Juéry la signature d'une convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service unique concernant le service multi-accueil pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2010.

Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Elle a pour objet de prendre en compte les besoins des usagers, de déterminer l'offre de service unique et les conditions de sa mise en œuvre et de fixer les engagements réciproques entre les co-signataires.

**Adopté à l'unanimité**

En contrepartie des engagements de la commune au regard de l'activité qu'elle gère et au regard du public visé par la convention, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole s'engagent à apporter sur la durée de la convention, le versement de la prestation du service unique (établissement d'accueil des enfants de moins de 4 ans).

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service unique pour le multi-accueil (établissement d'accueil des enfants de moins de 4 ans) à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn et la Mutualité Sociale Agricole Tarn – Aveyron – Lot.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009  
Jacques LASSERRE  
Maire,